Image not found or type unknown

Conflit en Ukraine : vous pouvez reporter le paiement de vos cotisations

Actualité législative publié le **06/05/2022**, vu **707 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les employeurs et les travailleurs indépendants impactés par la hausse des prix de l'énergie et la perte de débouchés à l'export peuvent différer le paiement de leurs cotisations sociales.

En raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de ses conséquences économiques, certaines entreprises sont impactées par la hausse des prix de l'énergie et la perte de débouchés à l'export.

Aussi, ces entreprises peuvent demander, auprès de l'Urssaf, un report de paiement de leurs prochaines échéances de cotisations sociales patronales. Il leur est aussi possible de solliciter la renégociation ou le report de l'application d'un plan d'apurement de leur dette de cotisations.

En pratique : deux guides ont été diffusés par l'Urssaf, sur son site internet, s'agissant de la demande d'un délai de paiement et de la simulation d'un plan d'apurement.

La possibilité de reporter le paiement des cotisations sociales s'adresse également aux travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés de trésorerie liées au conflit en Ukraine. Ils peuvent ainsi demander à l'Urssaf de différer le paiement de leurs cotisations sociales personnelles, d'interrompre le prélèvement des cotisations sociales courantes ou bien de stopper les prélèvements liés à un plan d'apurement de leur dette de cotisations. Sachant qu'ils peuvent également solliciter l'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI).

Article publié le 05 avril 2022 - © Les Echos Publishing - 2022 - Réf : 469939
Source : acogera.fr

Pour plus d'infos : Entreprise en difficulté : que faire ?

Voir aussi notre guide : Récupérer une facture impayée 2022-2023

Articles sur le même sujet :

- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Que faire en cas de déficit dans une SARL ?
- Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?
- Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?
- Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?
- Un créancier peut-il assigner un débiteur en redressement ou en liquidation judiciaire ?
- Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?
- Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?
- Quelles sanctions pour les dirigeants d'une entreprise en procédure collective ?
- En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?
- Liquidation judiciaire : le sort des créanciers
- Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants
- La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation
- Liquidation judiciaire : que deviennent les contrats en cours ?
- Comment récupérer un bien auprès d'un client en procédure collective ?
- Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés